

Novre 145?

Injunctio p[ro]cedens in la. A[nt]h[on]io de la m[on]te d'Orange de  
p. q[ui]on un h[ist]oire, t. 2. p. 11812.

45

Sire Jeuzge desire mesmes en ceste saison  
pour redre le debuoir que jay a l'obligation du  
service de v[ost]re Ma[je]ste de me pouvoir recouvrer  
vers icelle / et en sa presence rendre le mesme  
debuoir / que ie ne faultderay de faire en tous  
lieux / ou il me sera commande pour son  
service si es que ie tiens que icelle aura  
pour bien que encores que ie soy este longtemps  
eloingne de sa persone faisant icy ce pendant  
tout ce en quoi il a pleu a la Royne m'employer  
que suivant encores le mesme / v[ost]re Ma[je]ste le  
tiendra a service / et meslant presentement  
de nouveaul commande de tirer en archois avec  
le regiment de gens de piee que Jay au  
service de v[ost]re Ma[je]ste / Je rendray paine de  
faire en toute occasion que icelle en puisse  
avoir contentement / et combien que faisant ce voage  
ie mesloigne de l'esperoir que j'avoie de pouvoir  
plustost en persone la supplier tres humblement  
quel lui plust avoir en recommandation e  
faire entremiser a quelque bone fin la cause  
commune de m[on]sieur mon pere et moy contre le  
landgraff en laquelle apres tant de fraiz et  
longues poursuites nous fusmes si prejudicialement  
recouilles par le traicte de passault / si est ce

que respere que ayant v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>. souvenance des  
 services de mes predecesseurs / et consideration a la  
 volonte que Jay de y continuer Jusques a  
 l'extreme ensemble a leguire de nostred cause  
 sans ce quil soit besoing de plus instant  
 remonstrance / Il plairat a Iceelle avoir  
 de la viellese de mond<sup>r</sup> pere lequel a  
 consumme en ceste poursuite son bien et sa  
 aage et ce que de mon costel Jay ay substra  
 la Suppliante par ceste treshumblement que  
 son plaisir soit y voloir avoir tel regard  
 que nostre maison ne soit frustree de  
 l'espoir que tous nous avons a la bon  
 justice et autorite de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> et  
 le quite evidente de nostred cause /  
 Attant Sire me recommande treshumblement  
 bone grace de v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup> Je prie  
 createur donner a ycelle en prosperite  
 vie et longe de Brusselles ce premier  
 doctobre

De v<sup>re</sup> Ma<sup>te</sup>  
 treshumble et obeissant  
 Guitte de Wals

814 46v

A l'empereur